

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement de BESANCON

Commune de
VUILLAFANS

Nombre de membres

- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 14
- ayant donné procuration : 3
- absents excusés : 4
- absents : 0
- exclus : 0

Date de convocation :
25/06/2022

Objet de la délibération :

Délibération pour accepter le
devis de M.MAGRAPHISTE
pour la création d'une identité
visuelle pour la commune

**Extrait du registre
des délibérations de la Commune**

Séance du 01 /07/ 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le 01 juillet 2022 à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de VUILLAFANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du 27/05/2022.

Sous la présidence de M. Claude CURIE, Maire.

Présents : Céline BOUVERET, Claude CURIE, Patrick CHANUSSOT, Marie-Thérèse CRETIN-GUTH, Claude CURIE, Michelle HOUSER, Alain KIBLER, Jean-Benoît LAMBERT, Stéphane MEREL, Sylvie PERRET-GENTIL, Bernard WOZNY.

Absents excusés : Anne-Lise BOESINGER, (procuration à Céline BOUVERET), Remi JEANNINGROS (procuration à Sylvie PERRET-GENTIL, Olivier THOURIN (procuration à Stéphane MEREL), Benjamin DOLE.

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvie PERRET-GENTIL.

M. le Maire présente et commente la proposition de Mme Magalie GUILLAME de M.MAGRAPHISTE pour la création d'une nouvelle identité visuelle pour tous nos documents émis par le secrétariat de mairie.

Le devis s'élève à 400,00 euros TTC.

Après un tour de table, M. le Maire propose que le résultat de cette étude soit examiné en réunion de commission des conseillers en charge de la communication.

Le conseil municipal donne son accord par : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Fait et délibéré à Vuillafans, le 01 juillet 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, **M. le Maire, Claude CURIE**